

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION 1/2

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CLIENTS PROFESSIONNELS K-NET

K-NET SARL a une activité Fournisseur d'Accès Internet. Tout ABONNE, ci-après dénommé le CLIENT, s'engage à prendre connaissance des conditions générales de vente.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités et conditions générales et particulières dans lesquelles, d'une part K-NET met à la disposition du CLIENT son service d'accès à Internet, et d'autre part le Client accède et utilise ce service. Toute connexion au service est subordonnée au respect des présentes conditions générales et particulières.

ARTICLE 2 - SERVICE D'ACCES INTERNET

2.1 K-NET accorde à l'ABONNE (personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement payant) qui l'accepte, le droit de connecter, sans limitation de durée de connexion, son équipement informatique au Centre Serveur de K-NET afin de recevoir et d'envoyer de données à travers la fibre optique.

2.2 Le droit accordé à l'ABONNE dans le cadre d'un accès **Fibre Optique** est personnel, incessible et non transférable.

2.3 L'abonnement ne comprend pas les différentes redevances dues au titre d'une consultation à un ou plusieurs services payants.

2.4 Toute connexion au Service d'Accès ou transmission de données effectuées à partir de l'accès de l'ABONNE sera réputé avoir été effectuée par ce dernier.

L'ABONNE s'assure de la confidentialité du login et du mot de passe qui lui ont été confiés. Toute perte, détournement ou utilisation non autorisée du Nom d'utilisateur et/ou du Mot de passe et leurs conséquences, relève de la responsabilité de l'ABONNE. Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, l'ABONNE s'engage à avertir K-NET sans délai, par message électronique (E-mail) confirmé par lettre recommandée afin que cette dernière procède au changement immédiat du mot de passe confié lors de la souscription de l'abonnement.

ARTICLE 3 - ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

3.1 L'ABONNE et l'UTILISATEUR (personne physique ou morale bénéficiant d'un accès à K-NET pour une période déterminée) déclarent être âgés d'au moins 18 ans.

3.2 L'UTILISATEUR s'engage à communiquer ses coordonnées (Société, N° SIRET, Code APE / NAF, N° TVA intracommunautaire, Nom et Prénom de l'interlocuteur, adresse, n° de téléphone, n° de fax, email, coordonnées bancaires) exactes sous peine de voir son inscription annulée.

3.3 Tout UTILISATEUR bénéficiaire d'une période de gratuité et ayant communiqué ses coordonnées bancaires, deviendra ABONNE à K-NET à la souscription de l'abonnement, déclenchant automatiquement le prélèvement des sommes dues.

3.4. La signature de « La Demande d'Abonnement » fera foi entre les parties à la date de signature. A ce titre, ce dernier annule et remplace tout ancien contrat conclu entre la Société K-NET et le CLIENT.

ARTICLE 4 - TARIF DU SERVICE D'ACCES

Sauf disposition contraire prévue aux conditions spécifiques de ventes, les présentes conditions tarifaires s'appliquent à l'ensemble des produits et services de K-NET.

4.1 Les abonnements sont payables d'avance, le premier jour de chaque période contractuelle. Toute période commencée est due.

4.2 Sans préjudice des dispositions de l'article 9.1 des présentes conditions générales, toute somme non réglée, tout impayé (rejet de prélèvement) ou tout retard de paiement entraînera la suspension immédiate de l'accès et des options souscrites, en attendant la régularisation de la situation. La réouverture de l'accès sera effectuée dès réception du règlement.

A compter de la suspension, K-NET enjoindra l'ABONNE par lettre recommandée avec accusé de réception de régulariser la situation sous quinzaine à compter de la réception dudit courrier.

Dans le cas où le paiement des sommes dues ne serait pas parvenu à K-NET dans les délais indiqués à l'article 4.1, le montant ainsi restant dû sera majoré d'un montant de dix euros HT (10,00 €) correspondant aux frais de gestion des impayés.

Les frais relatifs à un rejet de prélèvement s'élèveront à quatorze euros et soixante-quinze centimes HT (14,75 €).

En l'absence de régularisation par l'ABONNE suite à une première relance amiable, une mise en demeure sera adressée. Sans paiement dans les 8 jours suivant cette mise en demeure, K-NET se réserve le droit de mettre le dossier litigieux au contentieux. L'ensemble des frais engagés par la société K-NET sera à la charge de l'ABONNE.

L'ABONNE ne pourra, en aucun cas, demander une quelconque indemnité à K-NET, du fait de l'interruption de l'accès au service suite à l'incident de paiement.

4.3 Les tarifs en vigueur sont ceux mentionnés dans le Bon de commande, en fonction des choix de l'ABONNE. Ils sont exprimés hors taxes et toutes taxes comprises, K-NET se réservant le droit de reporter toute nouvelle taxe et augmentation de taux.

L'ensemble de ces tarifs est révisable mensuellement, tout comme les périodicités d'abonnement et de prélèvement qui y sont attachées. Ces modifications seront notifiées à l'ABONNE, par e-mail et/ou par courrier, au moins un mois avant leur date d'application. A défaut de contestation par l'ABONNE de ces nouveaux tarifs dans le respect des conditions indiquées à l'article « RESILIATION » des conditions spécifiques de ventes applicables à chaque produit et/ou service, ceux-ci seront réputés avoir été définitivement et irrévocablement acceptés par l'ABONNE. Dans l'hypothèse où l'ABONNE n'accepterait pas les nouveaux tarifs de K-NET, il est libre de résilier son abonnement dans le respect de l'article 10 des présentes et de l'article « RESILIATION » des conditions spécifiques de vente.

En ce cas l'ancien tarif restera applicable jusqu'à expiration de la période d'abonnement en cours. Sauf résiliation de la part de l'ABONNE conformément au présent paragraphe, le nouveau tarif s'appliquera automatiquement à la date d'entrée en vigueur indiquée dans l'avertissement.

4.4 Souscription d'options - En sus de son abonnement à K-NET, l'ABONNE peut s'abonner à des options, dans les mêmes conditions que celles décrites dans les présentes. L'ABONNE est en droit de résilier à tout moment son abonnement aux options, conformément à l'article « RESILIATION » des conditions spécifiques de vente et conserver son abonnement à K-NET. Toutes les clauses mentionnées dans les présentes relatives à la résiliation sont applicables aux options. En cas d'abonnement à une option, l'ABONNE s'engage à prendre connaissance des conditions spécifiques, accessibles en ligne, applicables à cette option.

ARTICLE 5 – INTERVENTION COMPLEMENTAIRE

Au téléphone en télé-intervention ou sur place, notre équipe est à même de vous accompagner au quotidien. Vous pouvez nous joindre en semaine de 8h à 19h et les samedis de 10h à 18h :

- par mail info@k-net.pro
- par téléphone au 04 82 53 11 50 (ligne dédiée aux professionnels)

Les interventions sont facturées selon la tarification suivante valable au 01/03/2015 :

IMAD60 - Intervention à distance (par heure)	65,79€
IMAD75 - Intervention d'un technicien sur site (par heure)	82,23€
IMAD90 - Intervention Urgence/Nuit/Jours non ouvrables (par heure)	98,68€
IMADDEP - Forfait déplacement sur site	10,00€

Le prix sera révisé à chaque changement de l'indice SYNTEC

$$P1 = P0 \times \frac{S1}{S0}$$

selon la formule suivante :

P1 : prix révisé
P0 : prix contractuel d'origine
S0 : indice SYNTEC de référence
S1 : dernier indice publié à la date de révision

L'indice SYNTEC de référence retenu (S0) ici est celui de Janvier 2015 à 246,70€.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DE K-NET

K-NET s'oblige à assurer le fonctionnement du Centre Serveur 24h/24h et sept jours sur sept, sous réserve des périodes de maintenance et des pannes éventuelles, mais ne garantit pas en particulier les taux de transfert et les temps de réponse des informations circulant à partir de son Centre Serveur vers INTERNET, ainsi que du central téléphonique appartenant à l'opérateur télécom vers son Centre Serveur. En effet, le ralentissement de ces dernières ne relève pas de la prestation d'accès offerte par K-NET mais des caractéristiques inhérentes aux réseaux en ligne relatives aux moyens techniques d'absorption du trafic généré.

ARTICLE 7 – DÉCLARATIONS

7.1 L'ABONNE déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites d'INTERNET décrites ci-dessous et reconnaît :

- que le Service d'Accès n'est pas un service télématique ou d'information mais seulement un service de connexion entre l'équipement et le Centre Serveur aux fins de transmissions de données entre réseaux au sein d'INTERNET, K-NET n'assurant aucune responsabilité autre que celles expressément décrites dans les présentes ;

- qu'il s'est assuré que le Service d'Accès et la Ligne sont aptes à répondre à ses besoins ;

- que les transmissions de données sur INTERNET ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses, qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée ;

- que certains réseaux et services spécifiques peuvent dépendre d'accords particuliers et être soumis à des restrictions d'accès ;

- que les données circulant sur INTERNET ne sont pas protégées contre des détournements éventuels, et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement, de toute information à caractère sensible est effectuée par l'ABONNE à ses risques et périls ; Toutefois, s'agissant de tout mode de paiement en ligne, K-NET s'engage à faire appel aux services d'éditeurs de logiciels de transactions sécurisées permettant aux UTILISATEURS de transmettre leur numéro de carte bancaire en ligne de façon la plus sécurisée possible, compte tenu de l'évolution de la technologie et des lois en vigueur à ce jour en France sur la cryptologie ;

- que certaines des données circulant sur INTERNET peuvent faire l'objet d'une appropriation privative au titre d'une législation sur la propriété intellectuelle et que c'est dans le respect de cette législation, qu'il interroge, consulte, demande, stocke sur son Équipement les données accessibles sur INTERNET ;

- qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur l'Équipement de la contamination par des virus comme de tentatives d'intrusion dans son système informatique par des tiers via le Service d'Accès ;

- qu'il respecte les codes de conduite, usages et règles de comportement qui sont diffusés sur les sites web et les galeries marchandes, comme les notices d'utilisations, avertissements, reproduits ou mentionnés par K-NET, dont la violation peut avoir pour effet de bloquer provisoirement l'accès à un, plusieurs ou la totalité des services et d'entraîner la résiliation à terme et unilatéralement du contrat d'abonnement si l'UTILISATEUR, soit diffuse des contenus illicites ou en permet la consultation, soit contrevient aux règles d'usage énoncées par K-NET ;

- que l'Équipement connecté au Centre Serveur est sous son entière responsabilité et qu'en conséquence K-NET n'est en rien responsable de tout dommage pouvant survenir à son Équipement du fait de sa connexion ;

7.2 L'ABONNE s'engage une utilisation correcte et légale des services de K-NET.

7.2.1. Portée

Cet engagement est général et porte sur tous les supports, notamment image, son, texte, vidéo, logiciel, base de données, sur tous les services : la prestation d'accès à Internet, l'usage de la boîte aux lettres électronique, l'utilisation de forum et la publication de pages personnelles.

7.2.2. Protection des mineurs

L'ABONNE a le devoir de protéger les personnes dont il a la charge contre tout préjudice que pourrait induire la visite de sites qui seraient susceptibles de comporter des atteintes à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

L'ABONNE s'engage à faire en sorte que tout usage des services K-NET attachés à son abonnement par un mineur soit placé sous son contrôle.

7.2.3. Règles d'usage des services K-NET

- Respect de la Netiquette et des lois et règlements.

La Netiquette est un code de bonne conduite élaboré par la communauté des internautes et son non-respect par l'ABONNE peut provoquer à son encontre des réactions de la part des autres internautes pour lesquels K-NET ne pourra être tenu responsable. Par ailleurs, l'ABONNE s'interdit de publier, par quelque moyen que ce soit, un contenu contraire à l'ordre public, notamment et non limitativement, des contenus à caractère pédophile, pornographique, incitant au suicide, à la haine raciale ou à la commission de crimes et délits xénophobes, antisémites ou portant atteinte au droit à l'image et au respect de la vie privée. De même, l'ABONNE s'interdit de porter atteinte aux droits patrimoniaux d'autrui, notamment et non limitativement, de diffuser des contenus portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle et industrielle. Pour en savoir plus sur la Netiquette, consulter <http://www.afa-france.com/netiquette.html> ou <http://www.afa-france.com/deontologie.html>

- "Spamming", "junk mail" et chaînes de lettres :

L'utilisation par l'ABONNE des services mails K-NET à des fins frauduleuses ou nuisibles, telle que notamment l'envoi en nombre de messages non sollicités et autre fait de type "spamming" sont formellement interdits.

- Piratage et hacking :

L'ABONNE s'engage à ne pas utiliser les services à des fins de piratage, d'intrusion dans des systèmes informatisés ou de "hacking", ainsi que tout autre agissement répréhensible civilement ou pénalement

et/ou susceptible de causer des dommages à autrui.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION 2/2

7.3 En conséquence de ce qui précède, et en parfaite connaissance des caractéristiques du Service d'Accès et d'INTERNET, l'ABONNE renonce à engager la responsabilité de K-NET concernant un ou plusieurs des faits ou événements mentionnés ci-dessus.

7.4 L'ABONNE est seul responsable des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même (ou ses préposés) ou à K-NET, du fait de l'utilisation illégale ou non du Service d'accès. Dans les cas indiqués ci-dessus, l'ABONNE ou l'UTILISATEUR s'engage à indemniser K-NET en cas de condamnation à l'encontre de cette dernière au paiement de dommages et intérêts (y compris les frais d'avocat). Par ailleurs, l'ABONNE s'engage à rembourser K-NET des frais occasionnés par la réparation des dommages qu'il a causés.

7.5 K-NET ne consent aucune garantie, expresse, implicite, légale ou autre, et exclut en particulier toute garantie implicite ou expresse concernant notamment l'aptitude du Service d'Accès à répondre aux attentes ou aux besoins particuliers de l'ABONNE.

7.6 Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de K-NET en vertu des présentes Conditions Générales ne saurait excéder le montant de l'abonnement perçu par K-NET jusqu'à la date du fait générateur de sa responsabilité. En aucun cas, K-NET n'encourra de responsabilité pour perte de bénéfices, perte de données, frais d'acquisition de produits ou services de remplacement.

De plus, K-NET ne saurait être responsable de tout dommage, direct ou indirect, consécutif à l'utilisation des données accessibles par le Net, que K-NET ait été ou non informé de l'éventualité de tels dommages.

L'ABONNE reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tout montant dû à K-NET au titre des présentes.

ARTICLE 8 – CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ

8.1 K-NET concède au Client un droit d'usage non exclusif, non transférable ni cessible sur les logiciels et équipement pour les seuls besoins propres liés à l'utilisation des produits et services K-NET.

L'équipement en location demeure la propriété exclusive, inaccessibles et insaisissables de K-NET ou de ses ayants droit. L'équipement ne pourra être cédé ou mis à disposition d'un tiers sous quelque forme que ce soit.

L'ABONNE aura la qualité de gardien de l'équipement en location au sens de l'article 1384 alinéa 1 du Code civil et il s'engage à le conserver pendant toute la durée du Contrat de Service. L'ABONNE informera K-NET sans délai de toute disparition, détérioration ou destruction de tout ou partie de l'équipement, qu'elle qu'en soit la cause et indemniser K-NET à concurrence des frais de remise en état ou de la valeur de remplacement de l'équipement, sauf preuve par l'ABONNE de son absence de faute ou de l'existence d'une cause étrangère exonératoire. A l'expiration du Contrat pour quelque cause que ce soit, l'équipement sera renvoyé à K-NET par l'ABONNE en bon état.

En cas de saisie ou de toute autre prétention d'un tiers à des droits sur les Equipements de K-NET, y compris les éventuels logiciels, l'ABONNE est tenu de s'y opposer et d'en aviser immédiatement K-NET afin de lui permettre de sauvegarder ses droits. De la même manière, en cas de procédure collective du Client et/ou de l'Utilisateur Final, l'ABONNE avisera immédiatement K-NET.

8.2 Le Client s'engage à ne pas porter atteinte directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers auquel il serait associé, aux droits de propriété en cause.

ARTICLE 9 – RÉSILIATION

9.1 K-NET se réserve le droit de résilier, sans formalité et de plein droit, l'abonnement en cas de violation d'une des clauses des présentes conditions et en particulier dans les cas où :

- l'ABONNE mettrait à disposition du public, sur ou à travers les services de K-NET, un ou des contenu(s) manifestement contraire(s) aux lois et réglementations en vigueur à ce jour en France et relevant notamment mais non limitativement de la pédophilie, de l'incitation à la haine raciale, de la négation des crimes contre l'humanité, de l'appel au meurtre, du proxénétisme ;

- K-NET constaterait que l'ABONNE pratique le multipostage abusif de courriers électroniques sans sollicitation des destinataires ;

- K-NET constaterait des actes de piratage ou de tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau ayant pour cause ou origine la connexion avec l'ABONNE ;

- en cas de non-paiement à l'échéance de l'une des sommes dues par l'ABONNE à K-NET aux titres des présentes et en cas de retour par la banque des titres de paiement pour impayé ;

9.2 Dans le cas où l'une des hypothèses visées à l'alinéa précédent se réaliserait, K-NET se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier l'abonnement immédiatement ou à l'échéance de celui-ci, et ceci, sans indemnité. Les sommes précédemment versées par l'ABONNE resteront acquises à K-NET, sans préjudice

des sommes restant dues, ni des poursuites judiciaires que K-NET pourrait entreprendre à l'encontre de l'ABONNE. Les sommes dues par l'ABONNE restent exigibles même après la prise d'effet de la résiliation.

9.3 K-NET se réserve le droit de résilier l'abonnement si après réception de la lettre recommandée avec accusé de réception (cf. article 4.2) et après un délai de quinze (15) jours, l'ABONNE n'a toujours pas régularisé sa situation.

9.4 Dans le cas d'une résiliation anticipée par l'ABONNE, et quelle qu'en soit la raison, celui-ci sera tenu de payer intégralement les mensualités restantes de la période contractuelle en cours.

9.5 Passez la période contractuelle, l'ABONNE devra faire parvenir à K-NET une demande de résiliation par lettre avant le 20 du mois pour une prise en compte en fin de mois en cours.

9.6 Après résiliation d'une commande, pour quelque cause que ce soit, le Client s'oblige à restituer à K-NET l'ensemble des matériels qui lui ont été concédés dont le Fournisseur récupère le plein usage, restituer et/ou laisser au personnel de K-NET le libre accès de ses locaux pour retirer les matériels et installations appartenant à ce dernier. En cas d'obstacle, de refus, de destruction ou de perte du matériel imputable au Client, le matériel lui sera facturé à sa valeur neuve.

ARTICLE 10 – CESSIION DE CONTRAT ET SOUSTRAITANCE

L'ABONNE reconnaît que le présent Contrat et les Commandes Acceptées y afférent sont conclus par K-NET en considération de la personne de l'ABONNE. Par conséquent, il ne peut céder tout ou partie de ses droits et obligations au titre du présent Contrat ou des Commandes Acceptées, sauf accord écrit préalable de la K-NET et sauf à toute entité contrôlée par l'ABONNE ou contrôlant l'ABONNE au sens de l'article

L 233-3 du Nouveau Code de Commerce, ainsi que dans le cadre d'une fusion ou d'un apport partiel d'actif, ou à l'utilisateur final. K-NET est autorisée à céder ses droits et obligations au titre du présent Contrat à toute entité détenue ou contrôlée directement ou indirectement par K-NET. K-NET est également autorisé à céder ses droits et obligations au titre du présent Contrat dans le cas d'une fusion ou d'une réorganisation de K-NET, à toute entité à laquelle K-NET cède une partie substantielle des actifs intéressant le présent Contrat, ou à une de ses filiales.

L'ABONNE reconnaît que K-NET a la possibilité de sous-traiter à des tiers l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat et des Commandes Acceptées.

ARTICLE 11 – MAINTENANCE

11.1 Le Client doit permettre aux techniciens de K-NET l'accès aux locaux où sont installés les équipements. K-NET est seul habilité à intervenir dans les opérations d'exploitation et de maintenance relatives au Service Internet. Le Client s'interdit donc toute intervention sur une quelconque partie des équipements, sauf à la demande expresse de K-NET.

11.2 Le service de maintenance ne couvre que les prestations liées à un usage normal et conforme des équipements et matériels mis à disposition du Client. Toute intervention supplémentaire de K-NET et notamment celles rendus nécessaires par la défaillance ou la négligence du Client sera facturée à celui-ci.

ARTICLE 12 – DIVERS

12.1 Information - L'ABONNE s'engage à informer K-NET par écrit de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de l'équipement, changement de coordonnées bancaires). K-NET ne saurait être tenue pour responsable des conséquences que pourrait subir l'ABONNE et/ou les tiers dans l'hypothèse où l'ABONNE aurait omis de notifier à K-NET une quelconque modification.

12.2 Réactualisation des Conditions Générales de Vente K-NET se fait un devoir de réactualiser régulièrement les termes des présentes afin de prendre en compte toute évolution jurisprudentielle et/ou technique.

12.3 Interruptions de service - K-NET se réserve le droit d'interrompre de façon exceptionnelle son service d'Accès pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration. Ces interruptions seront notifiées par email à l'ABONNE au minimum vingt-quatre (24) heures avant qu'elles n'interviennent. Dans l'hypothèse où le Service d'Accès serait interrompu pendant plus de huit (8) heures du fait d'une défaillance de K-NET non justifiée par un cas de force majeure, l'ABONNE, qui devra en faire la demande par mail à pro@k-net.fr ou par lettre dans les vingt-quatre (24) heures à compter de la fin de l'interruption, bénéficiera, après acceptation par le service réclamation, d'une indemnisation. Dans le cas où aucune GTR n'est comprise dans l'offre, le client bénéficiera d'une période de prolongation gratuite de son abonnement pour une période équivalente à celle de l'interruption survenue. Dans le cas d'une Offre avec GTR, cette indemnisation sera calculée sur la base du prix de l'abonnement et d'un coefficient de pénalité proportionnel au temps de rétablissement du service et dans la limite d'une

mensualité par mois. Outre cette indemnisation, l'ABONNE n'a droit à aucune autre indemnisation pour cette interruption de service.

Temps de rétablissement en Heures Ouvrées 8h00-19h00	% du prix mensuel du lien d'accès concerné
GTR 24 : 24h01 à 26h00 GTR 4 : 4h01 à 7h00	20
GTR 24 : 26h01 à 28h00 GTR 4 : 7h01 à 10h00	30
GTR 24 : 28h01 à 30h00 GTR 4 : 10h01 à 12h00	40
GTR 24 : Au-delà de 30h GTR 4 : Au-delà de 12h	50

12.4 Force majeure - Les parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli aux présentes Conditions, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de Force majeure telle que définie par la jurisprudence y compris l'indisponibilité de matériels, fournitures, pièces détachées, équipements personnels ou autres ; et l'interruption, la suspension, la réduction ou les dérangements de l'électricité ou autres ou toutes interruptions de réseaux de télécommunications, à condition que l'autre partie soit informée promptement du retard ou du manquement, de même que de la cause et du retard envisagé.

12.5 Dissociation - Si une stipulation des présentes Conditions ou l'application d'une telle stipulation à l'ABONNE ou à K-NET était considérée par un Tribunal compétent comme contraire à une loi applicable, les autres stipulations des présentes conditions resteraient en vigueur et seraient interprétées de façon à donner effet à l'intention des parties, telle qu'exprimée à l'origine. Il est convenu que si une clause des présentes conditions était réputée nulle, les autres clauses conserveraient leur plein et entier effet.

12.6 Notifications - Toute notification faite aux termes des présentes devra l'être par écrit et envoyée à l'adresse de K-NET. L'ABONNE prendra soin de garder tout accusé de réception. Ces notifications prendront effet lors du premier jour ouvré suivant la réception par K-NET de la notification, sauf impossibilité technique.

12.7 Aucune action, quel que soit sa forme, ne pourra être engagée au titre du Contrat ou d'une Commande Acceptée, par l'une des parties à l'encontre de l'autre des parties plus de deux mois après la survenance de l'événement qui en est la cause, sous réserve de l'action en défaut de paiement qui pourra être intentée dans les trois (3) ans suivant la date du dernier paiement.

ARTICLE 13 – DROIT D'ACCÈS ET DROIT D'OPPOSITION AU FICHIER INFORMATISÉ

La communication d'informations relatives à l'ABONNE est effectuée dans le respect des obligations et droits précisés dans la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Dans ce cadre tout Client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives le concernant. Pour ce faire le client peut s'adresser au Service Client de K-NET.

Par ailleurs, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'opposition à la cession à des tiers des informations nominatives détenues sur sa personne. L'utilisation des adresses de courrier électronique à des fins commerciales autres que celles relatives aux informations délivrées sur les services proposés par K-NET, n'est effectuée que sur consentement exprès des Clients. S'agissant de l'utilisation des informations délivrées sur les services proposés par K-NET, le Client peut faire valoir son droit d'opposition à l'exception des informations nécessaires au bon fonctionnement de la formule d'abonnement. S'agissant de l'utilisation des autres données nominatives relatives à l'ABONNE y compris les adresses postales, l'ABONNE peut faire valoir son droit d'opposition à toute utilisation commerciale de celles-ci en s'adressant au Service Client de K-NET. Néanmoins K-NET peut communiquer les informations relatives aux Clients dans le cadre de réquisitions judiciaires.

ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE / REGLEMENTS DES LITIGES

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Sous réserves de la qualité de commerçant du client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Bourg en Bresse.